

SI IL N'EST
PLUS EN MESURE
DE TÉLÉTRAVAILLER
C'EST QU'IL EST
DANS UN PROFOND
COMA!

DANS CE CAS,
RESPECTONS SON
DROIT À LA
DÉCONNEXION
...

DÉBRANCHEZ-
LE!

**TÉLÉTRAVAIL, "FLEX-OFFICE",
RISQUES PSYCHOSOCIAUX...**

Les journalistes sont en première ligne

Conflit d'intérêts ? Quel conflit d'intérêts ?

Le 23 juin, les salariés de *L'Équipe* ont appris que Jérôme Cazadiu, le directeur de la rédaction, avait été recruté comme directeur senior marketing et directeur éditorial de la nouvelle société commerciale de la Ligue de football professionnel. Mais il est maintenant à son poste pendant deux mois pour assurer la « transition » avec son successeur. « Le conflit d'intérêts est pourtant manifeste et pose un grave problème déontologique », dénonce l'intersyndicale du journal (SNJ, SNJ-CGT, BP-Ufict-CGT). Elle estime que Jérôme Cazadiu « ne peut plus diriger une rédaction qui consacre une bonne partie de son activité à la couverture du secteur concerné sans risquer de miner la confiance que lectrices et lecteurs placent dans *L'Équipe*, de même que celle des salariés du journal ». Cela ne semble pas déranger la direction.

Rendez-vous ? Quel rendez-vous ?

Après avoir été reçue par la ministre de la Culture en juin, l'intersyndicale de l'Audiovisuel public avait demandé à rencontrer le ministre du Budget Gabriel Attal. Début juillet, la réponse est arrivée, en forme de fin de non-recevoir, invitant l'intersyndicale « à poursuivre [ses] échanges avec le cabinet de Mme la Ministre de la Culture ». Les syndicats n'auront donc pas, par exemple, de réponse à la question qu'ils formulent ainsi : « Que pense le ministre des efforts réalisés depuis 2018 par les entreprises de l'Audiovisuel public en termes d'économies qui sont finalement en avance de phase sur les 5 % d'économies demandées dans la plupart des ministères ? » Les syndicats soulignent que « le ministère a visiblement plus d'égards pour les patrons [de l'Audiovisuel public] qui sont, eux, reçus au ministère du Budget. Pourquoi ne sont-ils pas renvoyés eux aussi au ministère de la Culture ? »

Manque de moyens ? Quel manque de moyens ?

Dans la petite équipe du Centre national de reclassement des journalistes (CNRJ), au sein de Pôle emploi, l'ambiance est aux doutes et à l'anxiété quant à l'avenir du CNRJ, dont les services s'adressent aux journalistes parisiens en recherche d'emploi. Postes non pourvus ou non remplacés en cas de congé maladie, difficultés à mettre en place des ateliers faute de personnel, missions systématiquement renouvelées à la dernière minute et pour quelques mois seulement... on comprend, dans ces conditions, leurs interrogations sur la volonté de Pôle emploi de maintenir le CNRJ et son équipe, dont les postes ne sont, pour le moment, assurés que jusqu'à la fin de l'année. À l'heure où les plans de restructuration se multiplient, notamment en raison des clauses de cession ouvertes dans les titres rachetés par Vincent Bolloré, ce serait assurément une très mauvaise nouvelle pour les journalistes parisiens.

Témoins

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.
Ont collaboré à ce numéro :
Textes : Pablo Aiquel, Calorie Drulle, Claude Gueneau, Ludovic Finez, Emmanuel Vire.
Rédaction en chef : Ludovic Finez.

Secrétaire de rédaction : Pablo Aiquel.
Révision : Francis Ambrois.
Direction artistique : Ilae Roc.
Dessin de Une : Babouse.
Photos : Nicolas Lee.

Impression : Alliances (01 41 98 37 97).
Commission paritaire : 0923 5 06290.
N° ISSN : 1281-1343.

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Courriel électronique : contact@snjcg.fr
www.snjcg.fr
twitter.com/snjcg

En cas de changement d'adresse
Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – contact@snjcg.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins

Nouvelle série, n° 89
avril - juillet 2023

Sommaire



MOBILISATION RETRAITES

Retour en photos sur la mobilisation. 4

VIE SYNDICALE

53^e congrès : la marque du SNJ-CGT dans le document d'orientation 6

DOSSIER

Télétravail, « flex-office », risques psychosociaux : les journalistes sont en première ligne 10

Télétravail et flex-office : quand le mal-être au travail incite à fuir la rédaction 12

Risques psychosociaux : malgré le déni, « tous les facteurs de RPS concernent les journalistes » 14

ACTU MÉDIAS

France Télévisions : un forfait jours hors de contrôle 16

JDD : l'ombre de Bolloré dans la nomination de Lejeune 17

Liberté Hebdo : une liquidation express après un plan de relance brisé 18

Gala : et le gagnant est... *Le Figaro* ... 18

JURIDIQUE

Journalistes pigistes : 50 ans après, la loi Cressard reste malmenée 19

EXPOSITION

Visa pour l'image : vies d'exilés sur le littoral du nord de la France 20

INTERNATIONAL

Union européenne : alerte sur la protection des sources des journalistes 22

FEJ : le SNJ-CGT présente quatre motions à La Haye 23

Inflexibles malgré une légitime mobilisation

Après six dimanches de non-parution, le JDD est donc revenu dans les kiosques le 6 août. Et comme l'ont dénoncé dans un communiqué commun le SNJ-CGT, le SNJ et la CFDT-Journalistes, « le pire est à craindre » pour la ligne éditoriale du journal sous l'ère Geoffroy Lejeune. Malgré les propos lénifiants d'Arnaud Lagardère, les journalistes du JDD ne s'étaient en effet pas trompés : il y a péril en la demeure depuis la nomination à la tête de la rédaction de l'ancien de *Valeurs actuelles*, congédié par l'actionnaire du magazine d'extrême droite parce qu'il trouvait ses prises de position trop... extrêmes. Entre autres faits d'armes, Geoffroy Lejeune est celui qui a fait condamner *Valeurs actuelles* pour injure à caractère raciste à l'encontre de la députée LFI Danièle Obono, dépeinte en esclave en août 2020. C'est également sous sa direction que *Valeurs actuelles* a, en 2021, mis sept fois en une Éric Zemmour. La une du 24 février 2022 sur « le vrai coût du grand remplacement », c'est encore lui. Idem pour celle du 1^{er} décembre dernier : « Bienvenue au Belgique », annonçant une « enquête sur la dérive d'une société multiculturelle rongée par l'islamisme », avec l'avertissement suivant : « Demain en France... »

La montagne ne peut plus se permettre d'accoucher d'une souris

Comment s'étonner, dans ces conditions, que le JDD du 6 août fasse la part belle à des signatures réactionnaires, complottistes, habituées des sphères de l'extrême droite ? Toutes les méthodes sont bonnes, jusqu'à annoncer en une la publication d'une prétendue « lettre ouverte » au président de la République de familles de victimes d'agressions et d'homicides, en réalité rédigée par la rédaction du JDD. Une rédaction qui n'a plus rien à voir avec celle qui existait encore fin juin – lorsque *Le monde* a révélé l'arrivée de Geoffroy Lejeune – puisque la quasi-totalité de ses journalistes a refusé de travailler sous les ordres de ce dernier. Mais, inflexible malgré cette mobilisation historique, Arnaud Lagardère – même si tout le monde voit la main de Vincent Bolloré, via l'OPA exercée par Vivendi – a tranché : Geoffroy Lejeune restera. Au-delà de la situation – catastrophique – pour le JDD, ses journalistes et ses lecteurs, il est indispensable de mettre sérieusement en chantier des dispositifs pour assurer l'indépendance juridique et éditoriale des rédactions, la validation par ces dernières des personnes nommées à leur tête, un conditionnement des aides à la presse, un véritable mécanisme pour empêcher la concentration des médias... C'est sur ces dossiers que doivent porter les travaux des États généraux de la presse qui – après avoir été annoncés par Emmanuel Macron dès la campagne de la présidentielle de 2022 – doivent finalement être lancés en septembre et rendre leurs conclusions à l'été 2024. La montagne ne peut plus se permettre d'accoucher d'une souris.

« Nous allons utiliser tous les leviers à notre disposition »

Cela constituerait en effet une autre forme de déni de la mobilisation, comme l'a été l'attitude du gouvernement et du président de la République face aux millions de gens descendus dans la rue pour rejeter le recul de deux ans de l'âge légal de la retraite et l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation. « Nous entrons maintenant dans un temps long », analyse Sophie Binet dans l'édition du 4-pages de la CGT distribué cet été. « Nous allons utiliser tous les leviers à notre disposition pour reprendre ce qui nous a été volé », assure la secrétaire générale de la CGT, tandis que le tract rappelle que, outre les retraites, les raisons de se mobiliser ne manquent pas : salaires, urgence climatique, égalité, droits au travail... « Une grande journée d'action européenne et intersyndicale contre l'austérité, pour nos salaires, nos retraites et nos services publics aura lieu à l'automne », annonce la CGT, qui insiste : « La bataille n'est pas finie ! » Par ailleurs, en France, un large appel, cosigné par la CGT, est déjà lancé pour une marche unitaire le 23 septembre, « pour la fin du racisme systémique, des violences policières, pour la justice sociale et les libertés publiques ». Car nous n'accepterons jamais que le pouvoir – qu'il soit politique ou économique – reste inflexible face à une légitime mobilisation. ■

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT



53^e CONGRÈS

La marque du SNJ-CGT dans le document d'orientation



Préparé très en amont, objet de longues discussions en congrès, le document d'orientation adopté lors du 53^e Congrès constitue la feuille de route de la CGT jusqu'au prochain congrès. Par le biais d'amendements, le SNJ-CGT a pu y insérer des positionnements. Petite synthèse non exhaustive.

La rédaction d'un document d'orientation, sa modification, son adoption puis sa diffusion relèvent d'une mécanique précise. En vue du 53^e Congrès de la CGT, qui s'est tenu fin mars à Clermont-Ferrand, un projet de document d'orientation, rédigé en amont par une commission *ad hoc*, a été validé en octobre 2022 par la Commission exécutive confédérale (CEC). Il a été envoyé en décembre aux syndicats, dont le SNJ-CGT, qui l'a alors transmis à ses sections et à ses élus et élus au Comité national (CN), appelés à proposer des amendements. Réuni le 15 février, notre CN a établi le contenu définitif des amendements proposés par

le SNJ-CGT. Ces propositions – ainsi que celles de tous les syndicats CGT – ont été examinées avant le congrès par la même commission. Elle a alors défini les amendements qu'elle retenait ou non – quitte parfois à en synthétiser plusieurs en un seul – dans un « nouveau » projet de document d'orientation, soumis aux congressistes à Clermont-Ferrand.

Lors du congrès, trois commissions se sont à nouveau réunies – une par thème du document d'orientation – pour examiner une dernière fois les propositions d'amendements qui n'avaient pas été retenues. Certaines ont été reprises, d'autres synthétisées. Et c'est ensuite le congrès qui, amendement par amendement, a tranché sur le contenu définitif.

À une étape ou à une autre du processus, un certain nombre d'amendements du SNJ-CGT ont été retenus. Au final, le document d'orientation a été profondément modifié, ce qui a sûrement contribué à son adoption à près de 73 %, alors que le rapport d'activité – sorte de bilan de la direction sortante – a été repoussé à une courte majorité.

« Combattre les violences sexuelles et sexistes »

Dans le thème 2 (« Pour la reconquête de nos forces organisées et de notre audience électorale »), au moment d'évoquer la vie syndicale, nous avons suggéré de préciser que la CGT « s'oblige à régler ses différends en interne », en référence notamment aux conflits de périmètres de syndicalisation. Un problème que le SNJ-CGT rencontre depuis trop longtemps avec Info'Com-CGT et la Filpac-CGT. L'idée a été reprise dans des termes voisins. Plus loin, au chapitre titré « Combattre les violences sexuelles et sexistes », le SNJ-CGT tenait à rappeler qu'un « cadre commun d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT » avait été adopté par le Comité confédéral national (CCN) et qu'il convenait de le mettre en œuvre. Nous n'avons pas été les seuls à le demander et la mention a été retenue.

« La CGT doit prendre part à la bataille pour la liberté d'expression et le pluralisme »

Mais c'est dans le thème 3 (« Pour une élévation et un élargissement du rapport de force ») que se concentrent nos principaux apports. Notamment parce que Pablo Aiquel, secrétaire général adjoint du syndicat, a pu défendre nos positions dans la

commission qui a planché une nuit entière lors du congrès sur cette partie. Au chapitre des « campagnes revendicatives pour les luttes », nous avons ainsi pu ajouter ce paragraphe : « La CGT doit prendre part à la bataille pour la liberté d'expression et le pluralisme, face à la concentration des médias dominants, détenus par une poignée de milliardaires défendant une vision néolibérale de la société et de l'économie. De même, il convient de défendre l'indépendance des médias audiovisuels publics, de plus en plus assujettis au pouvoir économique et financier. Et également de combattre les médias qui n'hésitent pas à se faire les porte-voix de l'extrême droite. Ce combat pour la qualité de l'information passe aussi par la défense des moyens, des emplois et des conditions de travail au sein des entreprises de presse. » Une orientation qui s'est déjà matérialisée par le soutien apporté par la nouvelle secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, à la lutte des journalistes du JDD (voir page 17).

Développement de l'entreprise de presse CGT

Quelques lignes plus loin, le SNJ-CGT a obtenu, dans les termes suivants, que la nécessité de développer l'entreprise de presse de la CGT soit clairement affichée : « Au risque de mettre en péril son avenir, le 53^e Congrès définit une stratégie claire concernant la presse syndicale dans la CGT. Pour ce faire, il convient de développer les ressources liées aux ventes et abonnements permettant le maintien et le développement des moyens humains. Développer notre entreprise de presse consiste notamment à : renforcer le mensuel envoyé aux adhérents (*La VO-Ensemble*) ; mettre à disposition du grand public le trimestriel *La Vie ouvrière* ; initier une stratégie numérique afin de créer un site de référence sur l'actualité sociale et juridique utile pour les luttes et le mouvement social. »

Reste bien sûr à mettre en œuvre ce programme et notamment à renforcer une rédaction dont les effectifs ont dangereusement chuté ces dernières années. Le SNJ-CGT avait d'ailleurs proposé l'ajout de cette phrase, qui n'a pas été retenue : « Pour ce faire, il convient d'en finir avec la réduction massive des moyens et du nombre de salariés et rompre avec un management éloigné des valeurs de la CGT. » Concernant la communication, un autre ajout au document d'orientation reprend des termes voisins d'une proposition du

SNJ-CGT : « Il est nécessaire de : [...] renforcer notre présence sur les réseaux sociaux et développer une véritable stratégie numérique au niveau de la confédération, coordonnée avec les fédérations et les unions départementales. La CGT doit également moderniser et adapter sa communication aux nouveaux usages et investir les nouvelles plates-formes numériques. »

Le SNJ-CGT avait aussi proposé un ajout concernant le financement de l'audiovisuel public, un sujet qui intéresse également au premier chef la CGT Spectacle. La synthèse ajoutée au document d'orientation est la suivante : « La culture est notre bien commun, à ce titre elle doit échapper aux logiques de marché et son financement public être garanti. La CGT exige un financement adéquat, dynamique, pérenne et indépendant du service public audiovisuel basé sur une contribution à l'audiovisuel public fléchée (CAP, anciennement "redevance") qui garantisse son développement sur tous les nouveaux supports afin de pouvoir continuer à remplir des missions au service des citoyen·nes. »

Initier des campagnes de la CES et de la CSI

La marque du SNJ-CGT dans le document d'orientation apparaît également sur les questions européennes et internationales. Premier ajout : « Au sein de la CES [Confédération européenne des syndicats], la CGT doit être à l'initiative d'actions communes contre les ravages provoqués par les politiques de l'Europe néolibérale. La CGT doit favoriser l'organisation de luttes interprofessionnelles en faveur d'une Europe sociale, en opposition avec celle de la concurrence libre et non faussée et celle du repli sur soi et de l'exclusion. »

Deuxième ajout : « La CGT doit être à l'initiative d'une campagne de solidarité internationale avec la CES et la CSI [Confédération syndicale internationale] pour venir en aide aux populations chassées de chez elles par les conflits, les crises climatiques, alimentaires, etc. Elle doit, avec d'autres, s'opposer à une Europe forteresse qui transforme la Méditerranée et la Manche en cimetières. » Enfin, le SNJ-CGT – parmi d'autres syndicats – avait demandé de mentionner l'exigence que la France se retire de l'Otan. La version finale du document d'orientation ajoute que ce retrait doit également concerner « toute organisation belliste » et que l'Otan « est par ailleurs à dissoudre ». ■

L. F.




JOURNALISTES PIGISTES,
Nous protégeons vos talents.

Parce que vous exercez un métier qui présente des spécificités, des dispositifs particuliers vous sont dédiés.

Ayez le réflexe Audiens !

Votre ligne directe : 01 73 17 38 09

www.audiens.org

Télétravail, “flex-office”, risques psychosociaux...

Les journalistes sont en première ligne

Depuis son congrès de 2021, le SNJ-CGT a mené de nombreux travaux de réflexion, études et rencontres diverses, pour partie financés par un programme de la Confédération européenne des syndicats (CES) et de la Fédération européenne des journalistes (FEJ). On peut citer une table ronde sur l'extrême droite et les médias, la publication d'un « Manuel des droits des journalistes pigistes » ou encore une enquête sur le racisme dans les rédactions. Plusieurs séminaires d'une journée ont également été organisés, le premier sur les droits d'auteur et les droits voisins. Ce dossier revient sur les deux autres séminaires, l'un sur le télétravail et le « flex-office », l'autre sur les risques psychosociaux.

Dossier réalisé par Ludovic Finez

À réécouter en podcast

Le SNJ-CGT s'est mis au podcast pour diffuser les contenus des séminaires et autres rencontres qu'il organise. Ils sont hébergés par la plate-forme Spectre Média (spectremedia.org), sous le titre de Témoins. Sont déjà en ligne la rencontre du 12 décembre dernier à l'occasion de la publication par le SNJ-CGT du « Manuel des droits des journalistes pigistes », ainsi que le séminaire sur le télétravail et le flex-office. D'autres contenus suivront, dont le séminaire sur les RPS.

TÉLÉTRAVAIL ET FLEX-OFFICE au travail incite à fuir la rédaction

Le 14 mars, le SNJ-CGT s'est penché pendant une journée sur la mise en place du télétravail et du « flex-office » dans les rédactions. Bien souvent une façon, pour l'entreprise, de réaliser des économies et d'augmenter la productivité. D'où le besoin d'encadrer ces pratiques, d'autant que la réglementation est très lacunaire.

En 2022, plus de la moitié des cadres ont télétravaillé chaque semaine. C'est la fin du « tous au même endroit, tous au même moment ». » Agathe Ranc, journaliste à *L'Obs*, coautrice d'une enquête parue en mars sur « la nouvelle vie de bureau », ouvre le débat en expliquant que le télétravail est désormais inscrit dans le quotidien de nombreux salariés. Si cette nouvelle façon d'organiser le travail est porteuse de « nouvelles libertés », rappelle-t-elle, elle pose également des « défis organisationnels importants : comment on manage une équipe à distance, comment on fait un boulot collectif quand on est tous éclatés à droite, à gauche... Cela pose aussi la question du dialogue social. » « [Le phénomène] concerne principalement les cadres, très preneurs du télétravail. Sauf que le télétravail en mode dégradé, vécu pendant la pandémie, a changé la donne et montré qu'il existe des risques psychosociaux [RPS], d'isolement, d'intensification de la charge de travail... », complète Nayla Glaise, présidente du syndicat européen de cadres Eurocadres et dirigeante de l'Ugict-CGT, l'organisation CGT des cadres et techniciens. Le principal risque, souligné par Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT, étant qu'il n'y ait « plus de différence entre vie professionnelle et vie personnelle ». Jusqu'à récemment, le télétravail sans encadrement formel concernait « principalement les rédacteurs, qui pouvaient écrire leur article à la maison, avec l'accord du rédacteur en chef ou du chef de service ». Mais la nouveauté, soulignée par Emmanuel Vire, a été de « permettre à tous les journalistes d'être en télétravail, y compris les secrétaires de rédaction, maquettistes, iconographes... »

Quelles obligations pour l'employeur ?

Mais tout cela avec quelles obligations pour l'employeur ? En France, l'accord signé en 2005, issu d'un accord européen de 2002, « encadrait bien le télétravail », rappelle Nayla Glaise. Mais, précise-t-elle, les ordonnances Macron de 2017, suivies de l'Accord national interprofessionnel (Ani) de 2020, non signé par la CGT, « a supprimé la nécessité d'un accord collectif pour mettre en place le télétravail dans une entreprise ». « Aujourd'hui, il peut se mettre en place oralement, de gré à gré. C'est la porte ouverte à toutes les discriminations », dénonce-t-elle. De même, l'obligation de mettre à disposition

le matériel nécessaire et de rembourser les frais liés au télétravail n'est pas précisée noir sur blanc dans l'Ani de 2020. « Et il y manque les droits des représentants du personnel », insiste Nayla Glaise. « En termes de droit syndical, on est encore à zéro, acquiesce Emmanuel Vire. On ne sait pas comment communiquer avec les salariés, hors accord permettant l'utilisation de la messagerie [professionnelle] des salariés. Le nombre d'accords [sur le sujet] est d'ailleurs ridicule. »

Avant toute négociation sur le télétravail, « nous conseillons aux représentants des salariés de consulter les salariés », souligne Nayla Glaise, qui ajoute que l'Ugict-CGT propose un « accord type, qui demande à être adapté à l'entreprise, à son activité et aux souhaits des salariés. » « Il faut consulter le CSE [Conseil économique et social] et ne pas oublier l'importance de la CSSCT [Commission santé, sécurité et conditions de travail] pour identifier les risques du télétravail, les plans de prévention, mettre en place une commission de suivi, éviter les discriminations, prévoir le droit syndical à contacter les salariés, les questions d'éligibilité [au télétravail] et de réversibilité, la formation, notamment du management, la question des frais et de matériel... Un autre point important : le décompte du temps de travail. Nous conseillons également, si possible, d'obtenir l'aide d'un expert pour évaluer les gains de productivité liés au télétravail et, pourquoi pas, négocier une réduction du temps de travail. »

Une aubaine pour l'employeur

Car, il ne faut pas l'oublier, le télétravail est une aubaine pour l'employeur. Tout comme l'est une pratique qui lui est souvent associée, le « flex-office », qui consiste à prévoir moins de bureaux que de salariés, qui ne sont donc plus attribués personnellement. « L'arrivée du télétravail permet de faire du flex-office, donc de faire des économies en réduisant les surfaces », constate Phuong Nguyen, ancienne journaliste devenue consultante auprès des CSE pour le cabinet Alter Expertises. Cela entraîne des « risques supplémentaires », prévient-elle. « Le vrai collectif de travail se désagrège », car les salariés choisissent généralement leur bureau du jour en fonction « des affinités [personnelles] plutôt que par activités ». Les problèmes, selon elle, ne s'arrêtent pas là : « Le matériel n'est pas ergonomique, car on change constamment de bureau. Et que fait-on pour les salariés handicapés qui nécessitent un matériel spécifique ? Et pour les maquettistes qui ont besoin de deux écrans ? C'est une totale perte de repères, d'autant qu'il n'y a pas du tout de retour d'expérience, ni d'accompagnement dans sa mise en place. »

Le télétravail pour faire accepter un déménagement

Après la théorie, la pratique, abordée par la table ronde de l'après-midi. Le premier accord signé dans le groupe Infopro

Digital, en 2015, accordait un jour de télétravail par semaine. « C'était pour faire accepter aux salariés le déménagement de l'entreprise [du centre de Paris à Antony, dans les Hauts-de-Seine]. Pour nos managers, c'était vu comme un cadeau, comme une journée où on ne faisait rien. Mais le Covid a tout changé, car même nos managers se sont mis au télétravail », expose Isabelle Raynaud, élue SNJ-CGT au CSE du groupe Moniteur (*Le Moniteur, La Gazette des communes...*), filiale d'Infopro Digital. En 2021, un deuxième accord fixe deux jours de télétravail par semaine. « Dans ma rédaction, un accord tacite permet d'aller jusqu'à trois jours. Nous avons deux grosses réunions par semaine : ces jours-là, les rédacteurs en chef demandent que tout le monde soit là », précise Isabelle Raynaud. Fin 2022, c'est la mise en place du flex-office qui est annoncée, couplée à un nouveau déménagement à Gentilly, dans le Val-de-Marne. « On ne sait pas s'il y aura de la place pour tout le monde, confie Isabelle Raynaud. Le télétravail, c'était pour faire passer la pilule du déménagement à Antony. Là, le déménagement près de Paris, c'est pour faire passer la pilule du flex-office. » Ou comment l'organisation du travail peut être vue comme une question annexe.

À *La Nouvelle République*, le quotidien régional basé à Tours, l'accord de 2021 a nécessité un an de réunions, « mais cette négociation s'est plutôt bien passée par rapport à d'habitude », estime Loïc Lejay, qui était délégué syndical SNJ-CGT au moment de la signature. Cet accord permet, sur la base du volontariat, jusqu'à trois jours de télétravail par semaine. « Au grand dam de certains collègues, voire de camarades, et de la direction, nous avons imposé deux jours de présence [dans la rédaction] pour les temps complets et un pour les temps partiels », complète le journaliste. Les équipements nécessaires sont fournis et une allocation pour frais fixée à 2 € par jour. Une charte de droit à la déconnexion est également annexée à l'accord.

« Des contradictions et une angoisse au sein de l'équipe »

Chez Binge Audio, qui produit des podcasts, c'est une charte qui encadre le télétravail, limité à un jour par semaine. « La direction pense que trop de télétravail nuit à l'effort collectif et à la créativité », explique Quentin Bresson, élu SNJ-CGT au CSE. Dans cette rédaction jeune, où la moyenne d'âge est de 28 ans, les salariés souhaitaient un quota hebdomadaire plus important. Le SNJ-CGT a donc rendu un avis négatif à la charte. Et c'est maintenant la perspective du flex-office qui pointe son nez, depuis le rachat il y a quelques mois de Binge Audio par Paradiso Media. « Cela entraîne une mise en commun des moyens techniques, qui va diminuer la surface de bureaux disponibles. Ce qui devrait engendrer du flex-office. Mais en même temps, la direction ne souhaite pas davantage de télétravail. Il y a donc des contradictions, et surtout une angoisse au sein de l'équipe. Nos locaux sont

petits et bruyants, donc la plupart des collègues préfèrent travailler chez eux. »

Mêmes inquiétudes au Moniteur, où « la direction ne nous dit toujours pas clairement si nous devons réserver notre bureau ou pas » dans les nouveaux locaux, regrette Isabelle Raynaud. « Il y a une vraie crainte de ne plus voir les collègues », conclut-elle. « Beaucoup de bureaux sont vides actuellement, mais nous allons passer de 1 700 à 790 bureaux, et la surface sera divisée par deux. Nous aurons six bureaux pour dix salariés. C'est un taux très bas. En général, le coefficient est entre 0,85 et 0,90 », détaille-t-elle. Isabelle Raynaud décrit « deux réunions de CSE complètement lunaires, avec une direction qui nous dit : "On veut y arriver, donc on va y arriver". » Et avec un argument censé éteindre toute réticence : « Si même le PDG est d'accord pour faire du télétravail [pour permettre la mise en place du flex-office], le salarié de base ne va quand même pas être contre. »

« La charte de déconnexion est parfaite mais elle n'est pas appliquée »

La question du télétravail et du flex-office ne peut être déconnectée de la charge de travail et de l'hyper-sollicitation des salariés. La charte de déconnexion de *La Nouvelle République* est un document de douze pages, qui précise que le seul moyen de communication est le téléphone portable professionnel, à couper pendant la pause méridienne, les jours de repos et de congés. « Cette charte est parfaite, reconnaît Loïc Lejay, mais elle n'est pas appliquée. Il suffit de voir nos boucles WhatsApp, y compris venant de certains mandataires syndicaux. »

« Depuis l'enquête de Mediapart » sur les conditions de travail dans les studios de podcasts, les patrons de Binge Audio « font très attention à la charge de travail », constate Quentin Bresson. « Nous avons aussi un travail de pédagogie à faire » auprès des collègues, reconnaît-il. Parfois, face aux conditions et aux relations de travail dégradées, le télétravail est vécu comme un refuge. Isabelle Raynaud évoque ainsi une « enquête catastrophique » sur les risques psychosociaux menée au sein du groupe, révélant « des situations à la limite du harcèlement moral », avec des témoignages du style : « Si tu savais comme je vais mieux quand je n'ai pas mon chef sur le dos toute la journée. »

« Il faut lutter contre le harcèlement moral de la part des managers », confirme Loïc Lejay, qui met en garde : « Ce n'est pas aux salariés de recourir au télétravail à cause d'une souffrance sur le lieu de travail. » « Nous sommes très vigilants sur les programmes [journaliers des salariés], poursuit-il. Il faut aussi que les gens se prennent en main et éviter la course à l'échalote. Un manager a ainsi travaillé dix-neuf jours de suite alors qu'il a déjà fait un petit AVC. La direction était au courant, c'est donc [de la part de cette dernière] une prise de risque consciente. » ■

Risques psychosociaux

“Tous les facteurs de RPS concernent les journalistes”

Le séminaire sur les risques psychosociaux a été organisé le 20 juin. Pendant une journée se sont succédé des témoignages de journalistes, représentants du personnel, professionnels de la santé au travail et de la sociologie des médias. D'où il ressort que le dossier doit absolument sortir de la sphère individuelle et être traité comme une question collective.

Les risques psychosociaux sont habituellement classés en six catégories de facteurs : intensité et temps de travail, exigences émotionnelles, manque d'autonomie, rapports sociaux au travail dégradés, conflits de valeur, insécurité de la situation de travail. « Tous ces facteurs concernent les journalistes », commente Olivia Hicks, médecin du travail à l'AFP, mais il existe « de multiples et diverses situations », ajoute-t-elle. Elle prend ainsi l'exemple de la « charge émotionnelle et psychique » : les reporters de guerre sont bien entendu concernés, mais également les journalistes « qui restent au bureau » mais amenés à « traiter toutes les photos de guerre, tremblements de terre, catastrophes naturelles, faits divers... » Les RPS viennent aussi, plus simplement, de « conflits de valeurs » ou de « la précarité du travail », poursuit le Dr Hicks. Cette dernière a remarqué, « en arrivant à l'AFP en 2015, [que] le déni était puissant. On m'expliquait alors qu'il n'y avait pas de stress, ni de burn out, ni de problèmes. Aujourd'hui, il y a un changement de comportement de la direction. » Le déni peut aussi se retrouver chez certains journalistes qui, estimant ne pas avoir vécu d'épisode traumatisant, « pensent ne pas être légitimes à aller mal, alors même qu'ils peuvent ressentir des symptômes de stress aigu ou post-traumatique », avec, à la clé, problèmes de sommeil, douleurs, état d'épuisement...

Des situations que le sociologue des médias Jean-Marie Charon a notamment rencontrées lors de l'enquête qui donnera lieu à un nouveau livre, intitulé *L'Heure du doute*, consacré aux jeunes journalistes. Il a été étonné, chez les journalistes de 30 ans ou moins, du nombre de « consultations auprès du médecin généraliste et du médecin du travail, quand cela leur est possible ». Ou encore de la fréquence de la prise de médicaments « pour prendre l'antenne, partir en reportage, affronter un chef », qu'ils soient « prescrits ou pris de manière anarchique », parfois couplés « avec d'autres addictions : café, alcool... » Le tout menant parfois à des burn out. Or, « beaucoup se voient accorder [par le médecin] seulement une ou deux semaines de repos avant de retourner au

travail », souligne Jean-Marie Charon, qui dénonce également le « déni de l'encadrement ». « Le burn out n'est pas dans le tableau des maladies professionnelles », confirme Olivia Hicks. Sans compter, remarque le sociologue, que les futurs journalistes ne sont « pas du tout sensibilisés dans les écoles de journalisme » à ces situations.

Réorganisation de façade pour cacher la baisse des effectifs

Déjà évoquée lors du séminaire sur le télétravail, la situation du groupe Moniteur est également éclairante concernant les RPS qui existent dans les rédactions. Ainsi, le déménagement après le rachat par le groupe Infopro Digital a également été suivi par une baisse des effectifs due à des départs en clause de cession ou à des démissions. Sous couvert de « réorganisation » en cours, les non-remplacements de postes vacants se sont multipliés. « On s'est vite aperçu qu'ils nous ont acheté comme une marque, juste pour servir de support aux événements qu'ils veulent développer : salons, formations... », expose Emmanuelle Danoy, du SNJ-CGT, secrétaire adjointe du CSE. D'où au moins deux facteurs de RPS : un conflit de valeur dû au manque de considération pour le métier de journaliste et l'augmentation de la charge de travail liée à la baisse des effectifs.

Tanguy Bocconi, journaliste à France Bleu Roussillon, élu au CSE depuis l'organisation de cette table ronde, a, lui, vécu la dure expérience du « planning » de Radio France. Une sorte de tour de France des locales de France Bleu et des services de Radio France, au gré des remplacements, que se doivent de réaliser les journalistes qui souhaitent être embauchés dans cette maison prestigieuse. « Il y a de enjeux de carrière, développe-t-il. Quand vous êtes CDD, vous devez faire vos preuves, pas trop ruer dans les brancards, être malléable. Des rapports sont faits après chaque passage dans une locale. Malheureusement, un seul mauvais rapport peut en annuler dix autres. »

Avec deux sujets « radio » quotidiens, plus l'alimentation du site Web en fin de journée, « pendant longtemps, j'ai fini à minuit, 1 heure du matin pour revenir le lendemain à la conférence de rédaction de 9 heures, assure Tanguy Bocconi. Parce que je ne pouvais pas accepter [de signer un mauvais papier pour le site]. » S'y ajoutent des relations parfois difficiles avec la hiérarchie : « Vous pouvez suivre certains chefs toxiques juste par l'évolution des arrêts maladies dans chaque locale [où ils passent] », illustre Tanguy Bocconi. « Mais même pour les chefs, c'est le produit d'un système, relativise le journaliste basé à Perpignan. Ils sont des courroies de transmission et ont de moins en moins d'autonomie. Il y a d'ailleurs une pénurie [lors des recrutements] de rédacteurs en chef à Radio France. » Les réactions au sein des équipes relèvent « de l'humain », « souvent une forme de passivité » qui peut se résumer dans cette pensée : « Tant

Malgré le déni,

“Tous les facteurs de RPS concernent les journalistes”

que c'est Untel qui morfle, ce n'est pas moi... » D'où l'importance du collectif et de se syndiquer », insiste-t-il.

“Les charges de travail s'envolent”

À *L'Équipe* aussi, « les charges de travail s'envolent », témoigne le journaliste Stéphane Antoine, délégué syndical SNJ-CGT. Depuis 2014, la rédaction a été dépeuplée par trois plans de suppressions de postes et quatre réorganisations. Il n'est pas rare que des journalistes effectuent une vacation postée de 8 heures à 16 heures pour le numérique mais restent ensuite jusque dans la soirée pour suivre une actualité concernant le sport qu'ils couvrent. Ou que des journalistes soient rappelés sur leur temps de repos ou de congés pour couvrir une actualité chaude et urgente. « De plus en plus, on se rend compte que les gens ne sont même pas en capacité de prendre leurs jours de récupération ou de congés, parce que l'encadrement ne les laisse pas les prendre ou parce qu'eux-mêmes considèrent que c'est leur métier de couvrir l'actualité qui leur est réservée », décrypte Stéphane Antoine. Devant une « très grande souffrance au travail à *L'Équipe* », un rapport de 2021 conclut à la nécessité d'une politique de prévention. « Deux ou trois ans plus tard, rien n'est fait », constate-t-il. Résultat : certains CDD, au bout de quelques années, « se posent la question de savoir s'ils vont accepter un CDI », tandis que de jeunes journalistes en CDI choisissent de partir et de se reconvertir, « alors qu'ils ont la trentaine, qu'ils ont fait leurs preuves dans l'entreprise, sorti des enquêtes... »

“La direction, ça n'existe pas”

Au cours de la seconde table ronde de la matinée, Blaise Porcheron, du cabinet SSCT Expertises, a fait part de son expérience d'expert auprès des CSE dans la gestion des RPS. Pour lui, il faut avant tout se garder de « dépolitiser cette question en la technicisant ». « En général, les RPS se manifestent dans l'équipe par un retrait de la parole sur le travail. C'est le premier critère [pour détecter leur présence], ajoute-t-il. C'est alors du lien qui se perd, mais aussi des problèmes que l'on finit par gérer individuellement. » Face à cela, les élus du personnel doivent se former, « c'est fondamental », souligne-t-il, et avoir en tête que « les exigences économiques sont incompatibles avec les obligations [de l'employeur] sur la santé au travail ». Sur le fond, il observe que « le modèle industriel est appliqué dans la presse et il est très tayloriste. On veut que vous [les journalistes] soyez des OS [ouvriers spécialisés] de l'information. On ne vous demande plus d'être des intellectuels. » Pour la stratégie à mettre en place, il conseille de « ne pas hésiter à construire un rapport de force », tout en ayant en tête que le concept de « direction », comme entité unique et univoque, « ça n'existe pas ». « Une doctrine est donnée mais, ensuite, chaque dirigeant se débrouille » et des brèches peuvent être trouvées car il existe des « contradictions » entre membres de cette direction.

Hélène Vandenbilcke, responsable des ressources humaines à Mediapart, témoigne d'un « travail entamé très tôt » dans le journal. Ainsi, des séances de « supervision » sont proposées au volontariat chaque mois avec une psychologue du travail extérieure à l'entreprise. Celles et ceux – journalistes ou non – qui ont été exposés à des scènes de terrain ou à des témoignages difficiles peuvent y participer. Ce qui suppose, selon elle, de contrer un certain « déni chez les journalistes », considérant que ces événements font partie du métier. « Sauf que, une fois, deux fois, ça va. Dix fois, ça craque. » Le cyber-harcèlement des journalistes qui traitent de certains sujets sensibles ou polémiques fait également partie des points de vigilance.

Face au parcours du combattant, un collectif des Blessés de l'info

Cette seconde table ronde a également été l'occasion d'un témoignage fort, celui d'Emmanuel Réau, grand reporter et réalisateur de documentaires. Celui-ci a parcouru l'Irak, le Sud Soudan, le Darfour, le Mali... jusqu'au « tournage de trop ». « En République démocratique du Congo, j'ai vécu un événement qui a déclenché un stress post-traumatique violent. En ce moment, je suis encore sous médicaments puissants, antipsychotiques, antidépresseurs... », raconte-t-il. « Ça m'est tombé dessus, je ne m'étais jamais intéressé à la question avant », confie-t-il. « Après, il faut apprendre à vivre avec », glisse Emmanuel Réau, alors que, contrairement aux policiers, pompiers ou soignants, aucun dispositif n'est prévu pour les journalistes.

Les conséquences d'un stress post-traumatique ? « Drogue, alcoolisme, violences intrafamiliales réelles », énumère-t-il. Emmanuel Réau déplore qu'il n'existe « aucune sensibilisation, aucune formation, aucun apprentissage à aucun moment de notre carrière, ni même dans les écoles ». « Et quand on nous dit ce qu'on a, on a déjà détruit notre vie sociale et professionnelle, car on est très irritable et qu'à nos rédacteurs en chef et directeurs de chaînes, on n'hésite pas à dire ce qu'on pense, sans filtre. »

Face à un phénomène qui peut mettre des mois ou des années à se déclencher, l'obligation de déclarer un accident du travail dans les quarante-huit heures paraît bien inadaptée. Un arrêt de la Cour de cassation de 2007 permet bien la « reconnaissance des blessures différées » mais l'Assurance-maladie demande aux personnes potentiellement concernées de lancer une procédure au tribunal administratif pour vérifier que cela peut s'appliquer à leur situation.

Face à ce parcours du combattant, Emmanuel Réau a créé avec d'autres le collectif des Blessés de l'Info. « Nous sommes les premiers responsables de cet abandon et de cet oubli, regrette Emmanuel Réau. Que disent beaucoup d'anciens, les grands reporters de guerre qui servent de mythe à tous les jeunes en écoles ? Que tout cela n'existe pas, que c'est une blessure du faible... »

FRANCE TÉLÉVISIONS

Un forfait jours HORS DE CONTRÔLE

« Quand on est journaliste, on ne compte pas ses heures ! » Face à cette idée bien ancrée, gare à celles et ceux qui osent dire stop. À France Télévisions, 92 % des journalistes sont au forfait jours. Un régime qui peut sembler adapté au traitement de l'actualité, par nature imprévisible. Sauf qu'il est la porte ouverte à tous les abus.

« **L**e forfait jours, ce n'est pas open bar », ne cesse de répéter le SNJ-CGT. Face au déni et à l'inertie de la DRH, le CSE du siège a demandé une expertise sur les conditions de travail dans les rédactions nationales (France 2, France 3 et Franceinfo), de manière à matérialiser le vécu des salariés.

Journées de travail à rallonge

Les réponses au questionnaire administré par le cabinet Cedaet sont sans appel : près de 50 % des salariés en forfait jours, essentiellement les journalistes, déclarent travailler plus de 44 heures par semaine et 34 % plus de 48 heures. Quant aux amplitudes, 78 % affirment travailler, « parfois » à « très souvent », plus de 13 heures par jour et 50 % dépasser les 15 heures. Comment cela est-il possible quand l'accord collectif de France Télévisions fixe la durée moyenne du forfait jours à 44 heures par semaine avec un maximum de 48 heures ? La majoration de 5 % du salaire et les journées de RTT, censées compenser la renonciation aux 35 heures, ne peut être le prétexte à un forfait jours débridé.

Le cas de l'équipe du « 20 heures » est éloquent. Pour fabriquer le journal télévisé, la journée commence à 9 heures et ne se termine pas avant 21 heures, à l'issue de la conférence critique. Douze heures d'affilée, quatre jours par semaine, on pourrait croire que cela suffit amplement. Non, en retranchant une heure de pause repas, la

DRH estime que le compte n'y est pas. Elle oblige les journalistes à revenir travailler le cinquième jour pour atteindre les 48 heures.

Amplitude maximale ou amplitude normale

Sciemment, la direction assimile l'amplitude maximale de 48 heures à une amplitude normale. D'ailleurs, les contrats de travail sont là pour le rappeler : « L'amplitude horaire maximale de la journée de travail ne peut dépasser 13 heures », en omettant de mentionner la limite de 44 heures par semaine. La direction joue sur du velours : 60 % des répondants avouent ignorer le cadre légal, croyant que le forfait jours est sans limite, et ne déclarent pas leurs heures. D'abord parce que le logiciel – comme fait exprès –, trop compliqué et chronophage, rebute la plupart de ceux qui ont essayé d'y entrer leurs heures. « On a des dépassements massifs, non déclarés officiellement, mais massifs », confie une élue du CSE. « Il n'y a pas de trace et c'est formidable », complète un autre. Et, quand bien même, lorsque des dépassements sont constatés, rien n'est automatique. « Il faut avoir une âme de kamikaze pour oser aller réclamer des récupérations auprès de son chef », assure un journaliste.

Un dispositif hors la loi

L'autonomie dans l'organisation de son emploi du temps, condition primordiale pour l'éligibilité au forfait jours, reste une fiction. La plupart des journalistes ont même des plannings, avec des horaires, tandis que les reporters peuvent enchaîner un

sujet pour Télématin et continuer jusqu'au « 20 heures ». La possibilité de refuser le forfait jours existe, mais elle expose les téméraires à toutes sortes de brimades. Les élus du CSE évoquent « la violence managériale, la peur, les mises à l'écart ». Pour les CDD et les nouveaux embauchés, la question ne se pose même pas, le forfait jours est d'emblée intégré au contrat de travail, à prendre ou à laisser. « C'est ça ou sinon, l'embauche, tu peux lui dire adieu », affirme une élue.

On ne déconnecte jamais

Ce faisant, la direction de France Télévisions prend un grand risque en ne remplissant pas ses obligations en matière de sécurité et de santé : stress, surmenage, repas sautés, surcharge de travail, troubles musculo-squelettiques... La souffrance s'exprime tout au long des réponses au questionnaire. Ainsi, 56 % déclarent ne pas pouvoir maintenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. « Ça ne s'arrête jamais », témoigne un rédacteur en chef, même une fois rentré chez soi : groupes WhatsApp, coups de téléphone jusqu'à très tard... Le droit à la déconnexion, c'est une blague », conclut-il. Ce tableau noir des conditions de travail à France Télévisions ne fait que confirmer les nombreuses alertes lancées par la CGT et toujours traitées avec légèreté par les DRH. Un point précis de l'enquête devrait pourtant faire réfléchir et c'est consternant : à la proposition « Je suis fier de travailler dans cette entreprise », 57 % ont répondu « non ». ■

Claude Gueneau

JOURNAL DU DIMANCHE



L'ombre de Bolloré dans la nomination DE LEJEUNE

Au moment de rédiger ces lignes, le JDD venait de connaître sa quatrième non-parution consécutive. La grève lancée le 22 juin est une première dans l'histoire du journal. La reconduction du mouvement est régulièrement votée à plus de 90 % lors des assemblées générales. C'est la nomination à la tête de la rédaction du JDD de Geoffroy Lejeune, ex-directeur de la rédaction de l'hebdomadaire d'extrême droite *Valeurs actuelles*, qui a mis le feu aux poudres. C'est une chose de critiquer la ligne éditoriale de l'hebdomadaire – le SNJ-CGT a eu l'occasion de rappeler que le JDD assure trop souvent le service après-vente des décisions et déclarations gouvernementales –, c'en est une autre de soutenir une rédaction qui refuse que ses valeurs soient bafouées par l'actionnaire. La mobilisation est sortie des murs de la rédaction. Le 11 juillet, plusieurs dizaines de journalistes se sont ainsi rassemblés devant le siège de Hachette,

maison mère de Lagardère News, propriétaire du JDD, à l'occasion d'une réunion du comité de groupe. Le SNJ-CGT avait appelé et a participé à cette action.

« On ne pourra pas dire qu'on ne savait pas »

Le 27 juin, Reporters sans frontière organisait une soirée de soutien sous forme d'un meeting, à laquelle ont pris part les syndicats de journalistes, dont le SNJ-CGT, mais également la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet. « Qu'on lise le JDD ou non, que l'on aime le JDD ou non, cette situation nous concerne toutes et tous. On ne pourra pas dire qu'on ne savait pas », a-t-elle déclaré à cette occasion. Car Geoffroy Lejeune n'est pas n'importe qui. C'est sous sa direction que la députée LFI Danièle Obono a été dépeinte en août 2020 en esclave, avec à la clé la condamnation de *Valeurs actuelles* pour « injure à caractère raciste ». Sous la direction également de ce proche de Marion

Maréchal et d'Eric Zemmour que le chef de Reconquête s'est retrouvé sept fois en une du magazine en 2021. On doit aussi à Geoffroy Lejeune la une du 24 février 2022 sur « le vrai coût du grand remplacement » ou celle du 1^{er} décembre dernier : « Bienvenue au Belkistan », annonçant une « enquête sur la dérive d'une société multiculturelle rongée par l'islamisme », avec pour avertissement « Demain en France... ». Voilà celui qu'Arnaud Lagardère qualifie de « talent brut du journalisme français », peinant à cacher que ses décisions sont imposées par Vincent Bolloré, qui a pris le pouvoir chez Lagardère News à la faveur de l'OPA menée par Vivendi. Ses nombreuses interventions sur la ligne éditoriale des médias qu'il détient (groupe Canal+, Europe 1, *Paris Match*...) prouvent depuis longtemps que Bolloré mène un combat politique, celui de la promotion à grande échelle des idées d'extrême droite. ■

L. F.

LIBERTÉ-HEBDO

Une liquidation express après un plan de relance brisé

C'est la troisième liquidation judiciaire dans l'histoire du journal. Descendant de *L'Enchaîné*, publié clandestinement sous l'Occupation, *Liberté* a d'abord été le quotidien communiste du Nord et du Pas-de-Calais, créé à la libération de Lille, en septembre 1944. Une époque où les kiosques lillois vendaient cinq quotidiens régionaux : *La Voix du Nord*, *Nord-Eclair*, *Nord-Matin*, *La Croix du Nord* et *Liberté*. La disparition du quotidien avait donné lieu à une renaissance, sous forme hebdomadaire, en 1992. *Liberté-Hebdo* était né.

Retour des turbulences en août 2014, avec le placement du journal en redressement judiciaire. Une décision du tribunal de commerce arrachée par les salariés, puisque la direction de l'hebdomadaire avait défendu un arrêt immédiat. La liquidation suivra cependant, en 2016. Une nouvelle société éditrice, SNLE, avait alors été créée et le titre

à nouveau publié, avec une équipe réduite à sa plus simple expression. Petit à petit, de nouveaux journalistes avaient été recrutés, comme permanents ou pigistes, qui portaient à bout de bras cet hebdomadaire, rendez-vous des voix progressistes du monde politique, syndical, associatif, culturel.

Maquette refondue et nouvelles méthodes de management

Il y a quelques mois, alors que la dette cumulée aurait atteint 300 000 € et que les abonnements plafonnaient (4 600 exemplaires payés en moyenne en 2022, selon la déclaration sur l'honneur du titre), la direction a fait le choix de confier une nouvelle formule à une société extérieure, dirigée par un actionnaire du journal. Maquette refondue, ouverture plus importante aux sujets sur les départements de l'ex-Picardie, mais aussi nouvelles méthodes managériales. À mesure que de nouveaux recrutements étaient effectués,

l'équipe en place a été marginalisée, désignée fautive des difficultés du titre. Trois salariés – sur seulement quatre permanents à l'époque – ont préféré quitter l'entreprise pour se préserver, des pigistes ont été privés de commandes du jour au lendemain, le rédacteur en chef dépossédé de ses prérogatives... Des réalités que la section SNJ-CGT, relayée par la direction nationale du SNJ-CGT, a dénoncées publiquement, au point d'être accusée d'être pour partie responsable de l'échec du plan de relance. Car un peu plus de trois mois après le lancement de la nouvelle formule, la direction a jeté l'éponge, déposant une déclaration de cessation de paiement et demandant la liquidation immédiate. Celle-ci a été prononcée le 10 juillet par le tribunal de commerce. Une partie de l'équipe n'en a même pas été informée, pas même qu'une audience se tenait ce jour-là.

L. F.



GALA

Et le gagnant est... Le Figaro

On appelle ça des « négociations exclusives ». Début juillet, le groupe Vivendi a annoncé que sa filiale Prisma Media engageait les discussions avec le groupe *Le Figaro* pour le rachat de son hebdomadaire *Gala*. Cette vente a été imposée par la Commission européenne, suite à l'OPA opérée par Vivendi sur Lagardère News (Europe 1, *JDD*, *Paris Match*...) et au rachat de Prisma Media (*Géo*, *Capital*, *Gala*, *Voici*, *Femme actuelle*...). Cette dernière avait estimé que Vivendi, en possédant à la fois les titres *Paris Match*, *Gala* et *Voici*, donnerait « naissance à un leader puissant sur le marché », craignant « qu'une telle situation ne nuise à la qualité, à la diversité et aux prix, aux dépens des lecteurs de ce type de magazine ». C'est donc *Gala* que le groupe de Vincent Bolloré a décidé de revendre, affirmant avoir arbitré entre de nombreuses offres pour retenir la candidature du *Figaro*, pour plusieurs dizaines de millions d'euros. La cession devrait être bouclée d'ici la fin de l'année. Le grand Monopoly de la presse n'en finit pas d'être relancé.

■

SUD OUEST

Journalistes pigistes 50 ans après la loi Cressard reste malmenée

Marc Large, qui signait des dessins quotidiens dans *Sud-Ouest*, a été remercié sans préavis ni indemnité en septembre 2020. En dépit de toute logique, le conseil de prud'hommes lui a refusé la requalification en licenciement, estimant qu'il n'était soumis à aucun lien de subordination.

Cela fait partie de ces jugements prud'homaux qu'on aimerait ne plus lire aujourd'hui, qui déniaient au journaliste pigiste le statut de salarié en CDI. En décembre dernier, le conseil de prud'hommes de Bordeaux a en effet estimé que le dessinateur Marc Large n'était pas soumis à un lien de subordination vis-à-vis de *Sud-Ouest*, en raison de l'autonomie dont il aurait disposé dans son travail. Retour en arrière. À partir de 2007, Marc Large publie chaque jour un dessin dans les pages « Landes » de *Sud-Ouest*, puis, à partir de 2013, tous les deux jours dans les pages « toutes éditions ». En septembre 2020, la direction stoppe les publications sans préavis ni indemnités. L'affaire fait un peu de bruit et *Sud-Ouest* tente alors de se justifier dans un communiqué. Le quotidien précise que la collaboration de Marc Large a débuté comme correspondant local de presse (CLP), avant que ce dernier, publiant désormais dans plusieurs journaux, obtienne sa carte de presse. Puis, selon *Sud-Ouest*, Marc Large aurait « tenté de [lui] imposer unilatéralement une évolution de la relation de travail », ce que le journal qualifie de « différend irréconciliable », allant même jusqu'à parler de « départ » plutôt que de licenciement.

C'est le travail effectué qui détermine le statut de journaliste

En septembre 2020, le SNJ-CGT et SOM-CGT mettaient les points sur les « i » :

« Tout d'abord, c'est bien la nature du travail effectué qui détermine la qualité de journaliste. L'obtention de la carte de presse ne vient que l'attester et n'est en rien une condition pour l'obtenir. Or, le travail de dessinateur de presse relève du journalisme, qui doit obligatoirement, comme le précise



par l'entreprise de presse en établissant notamment que le journaliste exerçait son activité en toute indépendance », donc sans « aucun lien de subordination ». Le juge déduit « des pièces versées aux débats » que Marc Large n'avait « aucunes consignes ni directives données sur les dessins à réaliser », mais uniquement « des avis, des suggestions et des remarques » et qu'il « n'était soumis à aucune contrainte d'organisation de travail, n'ayant ni lieu de travail, ni horaires à respecter ». Des arguments qui l'amènent à débouter le dessinateur de sa demande de requalification en licenciement sans cause réelle ni sérieuse.

En quoi le degré d'autonomie annulerait le lien de subordination ?

Faudrait-il réécrire un pan entier du droit du travail, en estimant par exemple que des cadres bénéficiant d'un certain degré d'autonomie dans le contenu et l'organisation de leur travail ne sont plus des salariés ? Quant à l'absence d'horaires de travail et de bureau au sein de l'entreprise, voilà bien le lot de tous les journalistes pigistes. Ce qui n'empêche que ces derniers sont tenus de respecter les dates de rendu de leurs œuvres, dans les formats fixés par l'employeur, qui détient seul le pouvoir de publier ou non. Comment peut-on sérieusement, près de cinquante ans après le vote de la loi Cressard, remettre en cause le lien de subordination du journaliste pigiste ? Marc Large a fait appel.

L. F.

VISA POUR L'IMAGE



Vies d'exilés sur le littoral du nord de la France

Pour la 35^e édition de Visa pour l'image, qui débutera à Perpignan début septembre, la CGT des Pyrénées-Orientales et le SNJ-CGT exposent à nouveau place Rigault, dans l'ancienne Bourse du travail. Un lieu historique pour la CGT, où nous avons commencé notre aventure avec le festival au début des années 2000 grâce à Claude Candille, camarade photographe aujourd'hui disparu.

Alors qu'en juin un nouveau naufrage au large de la Grèce pourrait avoir causé plus de six cents morts et que les politiques migratoires répressives se multiplient, le SNJ-CGT propose une exposition autour du thème des migrants. Une problématique déjà abordée en 2016 avec Olivier Tournon. Cette année, c'est le jeune et talentueux photographe Nicolas Lee, formé à l'Agence des quartiers de Lille, qui nous présente une série de clichés sur le quotidien des exilés dans des camps du littoral entre Dunkerque et Calais, dans le Nord et le Pas-de-Calais. Depuis 2016 et la disparition de la « jungle »

à Calais, les migrants continuent d'affluer vers les côtes françaises, et la politique de démantèlement systématique des nouveaux campements pour éviter les « points de fixation » n'y change rien. Pire, elle aggrave le quotidien des migrants en précarisant un peu plus leur situation. C'est ce harcèlement permanent, dénoncé par plusieurs ONG dont Human Rights Watch et Human Rights Observers, que nous avons voulu illustrer. Le vernissage de l'exposition aura lieu le samedi 2 septembre.

Une exposition et une projection
Un autre événement sera organisé le lundi 4 septembre après-midi, avec la projection

des photos du collectif Le Bal des rejets, suivie d'un débat sur la situation sociale en France. Il était important pour le syndicat de soutenir cette aventure photographique collective et alternative. Après avoir été recalés de l'appel à projets lancé par la Bibliothèque nationale de France pour soutenir les photographes suite à la crise sanitaire – avec à la clé une enveloppe de 22 000 € pour chacun des deux cents lauréats –, une trentaine d'entre eux ont lancé un *crowd-funding* afin d'organiser leur propre voyage. Le Bal des rejets a ainsi récolté 28 000 € et leur travail, mené dans tout le pays entre l'été 2022 et le printemps 2023, se prolonge par la parution d'un ouvrage. Une façon de découvrir des photos d'une France trop souvent loin des projecteurs de l'actualité. ■

Calorie Drulle

• Exposition à la bibliothèque universitaire de droit (salle du rez-de-chaussée), place Rigault, à Perpignan. Vernissage le samedi 2 septembre à 16 heures. Projection lundi 4 septembre à 15 heures, même lieu.
Pour commander le livre: <https://www.facebook.com/baldesrejets/>



Photos de Nicolas Lee.

UNION EUROPÉENNE

ALERTE

sur la protection des sources DES JOURNALISTES

Une législation européenne censée renforcer la liberté de la presse pourrait comporter une dangereuse disposition sur l'utilisation des logiciels espions. Les choses démarraient pourtant bien, jusqu'à ce que la France réclame l'ajout d'une exception de « sécurité nationale ».

Le travail lancé dès 2022 par l'Union européenne doit donner naissance à la « législation européenne sur la liberté de la presse et des médias », un instrument législatif européen plus fort qu'une directive car elle s'applique dès son adoption, sans passer par une transposition dans les législations nationales. Cette législation a été propulsée par la vice-présidente chargée des valeurs et de la transparence, la Tchèque Věra Jourová. « Les médias sont un pilier de la démocratie, avait ainsi souligné cette dernière. Or, aujourd'hui, ce pilier se fissure sous l'effet des tentatives de certains gouvernements et groupes privés de soumettre les médias à des pressions. C'est pourquoi la Commission proposera des règles et des mesures de sauvegarde des communes visant à protéger l'indépendance et le pluralisme des médias. Les journalistes devraient être en mesure de faire leur travail, qui est d'informer les citoyens et de demander des comptes à l'autorité publique, sans craintes ni régimes de faveur. Nous procédons à présent à une

large consultation afin d'aboutir à la meilleure proposition. » Thierry Breton, commissaire au marché intérieur, avait ajouté : « Nous devons veiller à ce que les médias européens restent indépendants, innovants et durables, et ne soient pas soumis à des ingérences injustifiées dans le cadre de leurs activités, qu'elles soient privées ou publiques. »

Contributions de la FEJ et du SNJ-CGT

Le SNJ-CGT a participé aux phases consultatives, ainsi que la Fédération européenne des journalistes (FEJ). Dans son avis rendu en janvier dernier, le SNJ-CGT insistait ainsi sur le fait que « les dispositions envisagées doivent réaffirmer la protection des sources journalistiques ». Or, le Conseil de l'Union européenne, qui représente les gouvernements des États membres, pourrait affaiblir ce dispositif. C'est la FEJ qui a lancé l'alerte, concernant la dernière version du texte proposée le 7 juin par le Conseil. Car, à la demande de la France, le projet introduit une exception de « sauvegarde de la sécurité nationale » à l'interdiction d'utiliser des logiciels espions à l'encontre des journalistes. Une exception qui, si elle était adoptée, porterait gravement atteinte à la protection des sources des journalistes – définie par la Cour européenne des droits de l'homme comme « la pierre angulaire de la liberté de la presse » – mais également à leur sécurité et à leur vie privée.

En France, un précédent en 2019

En 2019, c'est déjà la « sécurité nationale » et les « obligations de réserve » que celle-ci imposerait, qu'évoquait Emmanuel Macron pour justifier la convocation devant la

DGSI de journalistes de Disclosure, de Radio France et de TMC. Il s'agissait alors de les contraindre à révéler leurs sources dans les enquêtes qu'ils avaient menées sur les ventes d'armes françaises à l'Arabie saoudite, susceptibles d'avoir été utilisées au Yémen. Par ailleurs, on connaît l'utilisation que des États prétendument démocratiques peuvent faire des logiciels espions à l'encontre de militants, d'opposants politiques et de journalistes. En témoignent les révélations à l'été 2021 du Consortium Pegasus Project, parmi lesquelles l'espionnage par les services secrets marocains de journalistes français, notamment de *L'Humanité*, de Mediapart et du *Canard enchaîné*.

Le texte est désormais dans une phase de délibérations dans les commissions du Parlement européen et sera discuté en plénière à l'automne, raison pour laquelle le SNJ-CGT a appelé « les parlementaires européens à faire preuve de la plus grande vigilance ». Débuteront ensuite les négociations du trilogue (Commission, Conseil et Parlement), en vue d'une approbation finale au printemps. ■

P. A. et L. F.



FEJ

LE SNJ-CGT PRÉSENTE

QUATRE MOTIONS

à La Haye

Lors de la dernière assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes à La Haye en mai, nous avons présenté des motions sur la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, sur le racisme dans les rédactions, sur les correspondants locaux de presse et une motion d'urgence de soutien à la grève des journalistes pigistes à *La Gazette des communes*.

Sur la liberté de la presse en France

La motion souligne que « de façon globale, la police et la gendarmerie sont le principal facteur d'obstruction à la presse ». Elle affirme le soutien de la Fédération européenne des journalistes (FEJ) aux journalistes français et aux syndicats qui les représentent. « La FEJ, qui contribue grandement aux nombreux signalements de ces situations sur la plate-forme du Conseil de l'Europe "pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes", va continuer à dénoncer ces atteintes à la liberté d'informer et d'être informé au niveau européen et à agir concrètement avec les instances européennes pour améliorer cette situation », conclut la motion, approuvée à l'unanimité.

Sur le racisme dans les médias et le silence qui pèse dans les rédactions

La motion signale les résultats alarmants de l'enquête réalisée par le SNJ-CGT (lire *Témoins* n° 88) et « invite toutes les organisations européennes à coconstruire une réelle lutte contre le racisme, qui reste un fléau dans les médias en France et en Europe ». À travers cette prise de position, la FEJ « condamne et déplore un racisme systémique dans les rédactions en France ». La FEJ s'engage « à travailler, au sein de sa commission genre et diversité pour partager de bonnes pratiques telles que : une formation des élus et un travail syndical conséquent

dans ce domaine, un accompagnement des rédactions, un espace d'écoute pour les victimes, la création d'outils pour éradiquer ce fléau, ou encore la publication systématique des annonces d'emploi de journaliste afin de donner leur chance à tous les candidats ». Enfin, la FEJ « appelle ses affiliés à s'emparer de ces problématiques, à condamner



fermement les cas de racisme dans les médias et à demander des sanctions conséquentes le cas échéant ». Le texte a été approuvé à l'unanimité.

Sur les correspondants locaux de presse en France

Présentée avec la CFDT-Journalistes, la motion explique que le statut de correspondant local de presse (CLP) est « dévoyé par

les médias employeurs, quand ces derniers attendent en retour un travail de journaliste localier ». Ainsi, le texte « dénonce la situation des CLP français et considère qu'il faut mettre fin à ce statut de faux travailleur indépendant et faire respecter la présomption de salariat qui existe en France pour tous les journalistes, qui permet en outre l'accès à la protection sociale et à la négociation collective ». Elle exige l'application de la loi Cressard pour « tous ceux qui exercent des missions de journalistes », ajoute que « le salariat doit s'appliquer à tous ceux qui travaillent avec un lien de subordination » et appelle à protéger les droits des CLP en tant qu'auteurs et auteurs, ainsi que la rémunération pour l'utilisation de leurs œuvres et leur permettre de percevoir une part équitable des droits voisins versés aux entreprises de presse pour l'exploitation de leur travail. La motion a été approuvée à la majorité, avec un seul vote contre.

Soutien aux journalistes en grève du Groupe Moniteur / Infopro Digital

Cette motion d'urgence a permis d'apporter le soutien de la FEJ aux journalistes, alors en grève, et à tous les salariés du Groupe Moniteur et des filiales d'Infopro Digital, qui se sont mobilisés pour obtenir de meilleures conditions de travail. Le soutien s'exprime aussi envers tous les syndicats mobilisés pour défendre ces salariés. ■

Pablo Aiquele

Militants, adhérents () vous êtes assurés.

Nous protégeons
votre activité syndicale.
Et ça fait 30 ans que ça dure.

→ Contactez-nous : partenariat@macif.fr

